

# Une complémentaire pour TOUS ?

L'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 (ANI) prévoit que les entreprises devront proposer une complémentaire santé à leurs salariés d'ici à trois ans. **Une solution trompeuse que dénonce l'INDECOSA-CGT.**

La mesure de l'ANI qui prévoit une complémentaire santé pour tous est un véritable trompe-l'œil. Elle confirme bien qu'il s'agit pour les pouvoirs publics, le Medef et les syndicats à la solde du patronat, de remettre en cause le principe de solidarité de la Sécurité sociale en ouvrant la voie à de nouveaux transferts de charges sur la complémentaire santé.

Pour l'INDECOSA-CGT, si les entreprises doivent financer plus de protection sociale, cela doit être affecté à la Sécurité sociale et non aux organismes complémentaires qui ont des obligations de constituer des provisions et d'acquérir une marge de solvabilité alimentant les marchés financiers.

## Les exclus du dispositif

Le texte de l'ANI évoque une complémentaire santé pour tous. En réalité, le dispositif ne permet pas de couvrir les populations les plus précaires, les retraités, les étudiants, les travailleurs indépendants, etc. Un grand nombre de ménages s'en trouvent exclus. Pour eux, l'accès aux soins sera d'autant plus difficile.

## Un contrat au rabais

La faiblesse du niveau de couverture du « panier de soins essentiel » laisse apparaître un contrat au rabais. Le niveau de base de prise en charge est inférieur à ce que la Sécurité sociale a estimé nécessaire pour la CMU-C. Cette couverture insuffisante induira, tel qu'on le connaît pour la retraite, trois niveaux de couverture: la couverture de la sécurité sociale, la couverture complémentaire obligatoire, les dispositifs privés pour combler les déficiences du contrat collectif obligatoire. Le système sera, de fait, inégalitaire et ne bénéficiera qu'aux plus solvables.

## Les chères complémentaires

En moyenne, une complémentaire coûte 700 euros par an à un célibataire, 2 000 euros à une famille avec deux enfants et 3 000 euros à un couple de retraités.

En 2011, les personnes de soixante ans et plus ont vu leurs cotisations de complémentaires augmenter de 11,8%. Le taux d'effort pour acquérir une mutuelle est de 10,7 % pour les ménages les plus pauvres, contre 2,3% pour les plus riches.

Près de 40 % des Français ne bénéficient pas d'une complémentaire santé par l'intermédiaire de leur employeur.

8 % de la population, soit 5 millions de personnes, renoncent à se payer une couverture complémentaire santé, majoritairement pour des raisons financières.

## Une atteinte à la négociation collective

Le choix du ou des assureurs se fera par l'entreprise et non plus au niveau de la branche. Il s'agit d'un cadeau offert aux assurances à but lucratif qui sont très présentes dans les accords d'entreprise mais peu dans les accords de branches où on retrouve plutôt les mutuelles et les institutions de prévoyance grâce à la pression des syndicats.

Pour l'INDECOSA-CGT, le texte de l'ANI concernant la complémentaire santé est « une vraie fausse bonne idée qui relève pour certains de la démagogie, et pour d'autres d'une volonté de plus en plus affichée de nuire à la Sécurité sociale qui, seule, peut être réellement universelle, accessible à l'ensemble des concitoyens, dans des conditions d'égalité de soins et de tarifs. » Il est donc urgent de redonner à la Sécurité sociale les moyens nécessaires à la réalisation de ses missions.

## Un impôt déguisé

En 2012, les mutuelles ont subi un doublement de la taxe sur les contrats solidaires et responsables », Aujourd'hui, quand une mutuelle reçoit 100 euros de cotisations, elle verse 13,27 euros de taxes à l'Etat.

Cette augmentation est bien évidemment répercutée sur les cotisations payées par les ménages et s'apparente donc, au final, à une augmentation d'impôt déguisée.

### Les chères complémentaires

En moyenne, une complémentaire coûte 700 euros par an à un célibataire, 2 000 euros à une famille avec deux enfants et 3 000 euros à un couple de retraités.  
En 2011, les personnes de soixante ans et plus ont vu leurs cotisations de complémentaires augmenter de 11,8%.  
Le taux d'effort pour acquérir une mutuelle est de 10,7 % pour les ménages les plus pauvres, contre 2,3 % pour les plus riches.  
Près de 40 % des Français ne bénéficient pas d'une complémentaire santé par l'intermédiaire de leur employeur.  
8 % de la population, soit 5 millions de personnes, renoncent à se payer une couverture complémentaire santé, majoritairement pour des raisons financières.

